

2025 27

N°2025-011-3

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

## DÉCISION

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCATION D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

VU les dispositions du code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2020-019-1 du 4 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoir au Maire, conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 euros HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 300 000 € HT pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler le contrat de location pour un terminal de paiement électronique conclu avec la société CILEA MONETIQUE, 6 rue Jack London, Les espaces océanes, 44400 REZE, qui arrive à échéance ;

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Un contrat de location pour un terminal de paiement électronique est conclu avec la société CILEA MONETIQUE, 6 rue Jack London, Les espaces océanes, 44400 REZE, pour un montant annuel de 262,80 € HT.

#### Article 2 :

Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2025 ; il est sans engagement. Il prendra fin à la date de remise du matériel.

#### Article 3 :

Les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2025 et aux exercices suivants.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau,
- Madame la Trésorière d'Arpajon,
- Le Directeur de la société CILEA MONETIQUE.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 27.3.25  
et de la notification le : 27.3.25  
Le Maire :



Fait à EGLY, le 25 mars 2025

Le Maire d'EGLY



MATT Edouard